



Formulaire de Demande d'adhésion au Service BNC Online

Informations Personnelles

NOM: _____

NATIONALITE: _____

PRENOM: _____

TEL. Rés.: _____ TEL. PORTABLE: _____

DATE DE NAISSANCE (jj/mm/yyyy): _____

TEL. Bur.: _____

NIF: _____

ADRESSE Bur.: _____

ADRESSE Rés.: _____

PAYS: _____

E-MAIL : _____
(la meme adresse email saisie dans votre profil initial sur le système)

Patrimoine devant être accessible online

Compte(s) bancaires BNC: _____

Carte(s) de Crédit BNC _____

No. _____ Monnaie: USD HTG

Inscrivez les quatre (4) derniers chiffres de la carte: _____

No. _____ Monnaie: USD HTG

Standard Gold

No. _____ Monnaie: USD HTG

Standard Gold

No. _____ Monnaie: USD HTG

Standard Gold

No. _____ Monnaie: USD HTG

Standard Gold

Déclaration d'engagement [Le code utilisateur n'est pas le mot de passe]

Je soussigné, _____, déclare adhérer au Service d'accès aux comptes en ligne dénommé *BNCOnline*. Je confirme l'authenticité et l'exactitude des informations fournies à la BNC lui permettant de m'octroyer l'usage dudit service. Je m'engage à assumer la responsabilité de toute manipulation de mon patrimoine susmentionné, résultant de l'usage de mon code utilisateur _____ combiné avec mon mot de passe, tel mot de passe que j'ai choisi moi-même et peut changer selon mon gré en toute confidentialité. Je m'engage aussi à respecter **la convention d'utilisation en vigueur sur le site** relative aux droits et aux mesures de sécurité personnelle à adopter. J'accepte le fait que la Banque se réserve le droit de ne pas effectuer une transaction initiée en ligne sur Internet si cette dernière lui semble suspecte ou si la situation du compte ne le permet pas au moment du report dans les livres comptables de la Banque. J'atteste avoir lu et compris *la convention d'utilisation du Service BNCONLINE* en vigueur au moment de mon adhésion et m'engage à respecter tout amendement de ladite convention une fois communiquée et publiée sur le site www.bnconline.com.

Fait en date du : _____

Signature ou paraphe _____

Telle que sur le contrat d'ouverture des comptes engagés dans ce service.

Cet espace est réservé à la Banque

Date de reception: _____

Code succ2 : ___ VS1 _____ VS2 _____

Succ. Recept.: ___ VS1 _____ Vs2 _____

Code succ3 : ___ VS1 _____ VS2 _____

Code succ4 : ___ Vs1 _____ Vs2 _____

**CONVENTION D'UTILISATION
DES SERVICES BANCAIRES PAR INTERNET BNCONLINE**

Considérant que la BNC est une Banque autorisée à fonctionner par arrêté publié au Moniteur, Journal Officiel de la République d'HAÏTI;

Considérant que la BNC décide de son plein gré et sans autre obligation contractuelle de permettre à certains de ses clients d'accéder aux services bancaires en ligne sur internet;

Considérant que dans le cadre de cette convention, la BNC désire définir ses obligations et ses droits ainsi que ceux de ses clients, utilisateurs des services bancaires en ligne sur Internet;

Considérant que le Service à fournir, par la présente convention, est dénommé BNConline;

Considérant que l'adresse Internet du site offrant ce Service est **http://www.bnconline.com**;

Considérant que le préfixe de toute autre adresse de l'interface sécurisée sera **https://www.bnconline.com**;

Entre La BNC domiciliée à Port-au-Prince, Haïti et l'utilisateur dont l'identité est définie sur le contrat d'ouverture de tout compte impliqué dans ce service BNCONLINE.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Définition

Dans le cadre du présent contrat, les termes qui suivent sont ainsi définis :

1.a « BANQUE », la BNC

1.b « COMPTE », le ou les comptes bancaires détenus par l'utilisateur à la Banque et accessibles par le biais du Service.

1.c « INFRASTRUCTURE », tout équipement impliqué dans le traitement et la communication des données (ordinateur, téléphone, Satellite, etc.) permettant le fonctionnement du service en ligne via Internet.

1.d « MOT DE PASSE », le code secret choisi par l'Utilisateur pour accéder au Service, modifiable par celui-ci et encrypté dès l'enregistrement par le SYSTEME de façon à n'être connu que par celui qui le choisit et le SYSTEME.

1.e « NUMÉRO DE CONFIRMATION », le numéro fourni par la Banque à l'Utilisateur lui confirmant la réalisation d'une transaction effectuée.

1.f « SERVICE », la faculté offerte par la BNC à ses clients d'avoir accès à divers services bancaires, via le support Internet, notamment, de connaître le solde de leurs comptes bancaires, de leurs cartes de crédit, de visualiser les transactions passées sur leurs comptes, de commander des chèques, d'acheter certaines devises étrangères par débit de leurs comptes ainsi que tout autre service ou produit bancaire lancé par la BNC, la présente liste n'étant ni exhaustive ni limitative.

1.g « SYSTEME », tout ce qui se rapporte aux ressources logicielles impliquées dans le traitement et la communication des données (ordinateur, téléphone, Satellite, etc.) permettant le fonctionnement du service en ligne via Internet.

1.h « UTILISATEUR », tout client dont la demande d'adhésion au Service a été acceptée par la Banque.

Article 2 : Objet – De la Limite de cette Convention

La BANQUE offre à l'UTILISATEUR qui l'accepte, un service lui permettant d'effectuer diverses transactions bancaires sur support Internet, notamment, de savoir le solde de son compte bancaire ou de sa carte de crédit, de visualiser les transactions passées sur ses comptes, d'acheter certaines devises étrangères par débit de son compte ce, à partir de l'Infrastructure décrite à l'article 1 de la présente convention.

L'UTILISATEUR accepte d'adhérer, en toute connaissance de cause, à la convention d'utilisation de services bancaires par Internet, telle qu'établie par la BANQUE et s'engage à en respecter les termes.

Les parties conviennent que la présente convention ne concerne que le service permettant d'effectuer des transactions bancaires sur support interne et qu'en aucun cas, la convention relative à ce Service ne pourra diminuer ou augmenter toute obligation contractée par ce client envers la Banque en vertu d'un autre contrat, d'un effet de commerce.

Article 3 : De la Durée

La présente convention est conclue pour une période entière d'une (1) année renouvelable par tacite reconduction, sauf autrement spécifié par une des deux parties. Elle entrera en vigueur à compter de la date de la confirmation de l'acceptation par la BANQUE de l'adhésion de l'UTILISATEUR.

Toute partie qui ne désirera pas renouveler la présente convention en informera l'autre par lettre avec accusé de réception au moins un (1) mois avant sa date d'expiration.

Article 4 : Des Privilèges et Usages

La BANQUE s'engage à mettre à la disposition de l'UTILISATEUR un site Internet présentant les instructions nécessaires et suffisantes pour utiliser le Service (tel que défini dans l'article 1 de cette convention).

L'UTILISATEUR, à compter de l'approbation de sa demande d'adhésion par la BANQUE aura la faculté d'effectuer des transactions bancaires via ce SERVICE mis en place par la BANQUE.

L'UTILISATEUR s'oblige à ne pas utiliser L'INFRASTRUCTURE et le SYSTEME mis à sa disposition par la BANQUE de manière contraire aux instructions émises par la BANQUE, de manière frauduleuse ou illégale et/ou d'une façon préjudiciable à la sécurité et à l'efficacité du SERVICE. Il s'oblige à n'effectuer aucune transaction illicite en utilisant ce SERVICE.

La BANQUE ne garantit pas à l'UTILISATEUR le fonctionnement sans défaillance de l'INFRASTRUCTURE et du SYSTEME utilisé ou utilisable par celui-ci.

Signature du client _____

En aucun cas, la BANQUE ne saurait être tenue responsable, directement ou indirectement, de tout acte, omission découlant de défaillances techniques, de tout défaut de fabrication du logiciel de navigation retenu par l'UTILISATEUR et/ou de la performance de l'équipement utilisé par ce dernier.

Article 5 : Des Obligations de la Banque

La BANQUE, dans le cadre de la présente convention, s'oblige à ce qui suit :

- mettre à la disposition de l'UTILISATEUR un site Internet permettant d'effectuer des transactions bancaires dans les limites retenues par la BANQUE ;
- éditer et publier sur le site même, les instructions relatives à l'utilisation du SERVICE ainsi que des mesures de sécurité à adopter par l'UTILISATEUR ;
- porter au crédit et/ou au débit du compte de l'UTILISATEUR, après vérification, les opérations effectuées, conformément aux instructions de ce dernier via le SERVICE;
- transmettre à l'UTILISATEUR un numéro de confirmation après avoir accompli toute transaction en ligne;
- effectuer toute correction en cas d'inexactitude et/ou d'erreurs dans les inscriptions aux comptes, moyennant l'autorisation écrite préalable de l'UTILISATEUR ;
- assurer, par tous moyens, la confidentialité des échanges électroniques des données et des transactions effectuées sur Internet.

Article 6 : Des Obligations de l'Utilisateur

L'UTILISATEUR, dans le cadre de la présente convention, s'oblige à ce qui suit :

- fournir à la BANQUE tout renseignement personnel requis aux fins de son identification et la constitution de son dossier ;
- garder secret son mot de passe et le modifier, sur simple réquisition de la BANQUE ;
- aviser immédiatement la BANQUE en cas d'accessibilité à des tiers de son mot de passe ;
- assumer toute perte et ou conséquence pécuniaire résultant de l'utilisation de son mot de passe par suite de sa négligence (divulgarion ou mauvaise garde de son mot de passe), de l'utilisation d'un mot de passe basé sur des données personnelles à l'UTILISATEUR (numéro de téléphone, date de naissance, NIF, etc.) ;
- vérifier les entrées portées à son(es) compte(s) et aviser la BANQUE de toute erreur y relative.

Article 7 : Des Frais de service

L'accès au SERVICE BNOnline est gratuit. Cette gratuité d'accès ne doit, ni ne peut être assimilée aux autres frais applicables à différents services de comptoirs assujettis à des frais.

Article 8 : Des Pré-requis Matériels

L'UTILISATEUR, pour accéder au Service décrit à l'article 1 de la présente convention, devrait être équipé d'un ordinateur relié à Internet ainsi que de tout autre outil technologique nécessaire à l'usage du Service.

L'acquisition, l'entretien et la réparation de l'équipement nécessaire côté client est à la charge exclusive de l'UTILISATEUR. En aucun cas, celui-ci ne pourra se retourner contre la BANQUE pour tout dysfonctionnement et/ou mauvaise utilisation de son Equipement.

Article 9 : De la validité des transactions

Toute transaction effectuée sur Internet, conformément aux instructions relatives à l'utilisation du Service, sera tenue pour valide une fois postée dans le grand livre de la BANQUE après vérification sur la faisabilité de ladite transaction. Le Numéro de Confirmation sert d'index identifiant ladite transaction si l'on y fait référence pour toute correction éventuelle.

L'UTILISATEUR s'engage à vérifier les transactions effectuées, à partir de la réception de son état de compte ou de l'actualisation de son livret d'épargne. En cas d'erreur et/ou d'inexactitude, il devra aviser la BANQUE, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la réception de son état de compte et/ou de l'actualisation de son livret d'épargne. Passé ce délai, aucune contestation ne sera acceptée.

L'enregistrement des transactions bancaires faites par l'UTILISATEUR sur Internet et conservées par la BANQUE sur support électronique constitue une preuve, au même titre que les données figurant sur son état de compte. L'UTILISATEUR accepte qu'en cas de litige, la BANQUE puisse utiliser, comme moyen de preuve, ces données électroniques.

Article 10 : Responsabilité – Exonération de responsabilité

L'UTILISATEUR sera responsable de toute perte subie, directement ou indirectement, en raison de l'utilisation du Service, notamment, en cas:

- de l'utilisation par un tiers non autorisé de son mot de passe;
- de l'utilisation du Service de manière non conforme aux instructions fournies par la BANQUE ;
- de défaillance de son Equipement;
- de mauvaise manipulation faite par lui ;
- de violation du système de sécurité du Service par un tiers ;

En cas d'adhésion de l'UTILISATEUR à d'autres services Internet, exposant ainsi son Equipement à des contacts avec d'autres équipements, celui-ci assumera seul les risques inhérents à la communication et à la transmission d'informations par le biais du réseau Internet.

L'UTILISATEUR assume toute perte subie en rapport avec l'utilisation du Service, par suite de son refus de modifier son mot de passe sur requête de la BANQUE et/ou de

Signature du client _____

sa négligence à aviser immédiatement la BANQUE s'il soupçonne un tiers de le connaître.

En cas de dysfonctionnement et/ou d'interruption du Service, quelle qu'en soit la cause (force majeure, défectuosité, maintenance du système, et autre.), la BANQUE s'engage à le rendre opérationnel, dans les meilleurs délais. En aucun cas, la BANQUE ne sera responsable de toute perte, directe ou indirecte, subie par l'UTILISATEUR et résultant soit du dysfonctionnement, soit de l'interruption du Service.

Article 11 : Confidentialité

La BANQUE reconnaît que tous les renseignements personnels qui lui seront communiqués par l'UTILISATEUR, en vue de l'utilisation du Service, constituent des informations confidentielles.

Les parties conviennent que l'accès à ces informations devra être limité seulement aux employés ou agents qui les nécessitent ce, en vue de fournir à l'UTILISATEUR le Service.

Article 12: Révision – Modification

Le fait pour la BANQUE de s'abstenir de réclamer ou de réclamer tardivement l'application de l'une des clauses contenues dans la présente convention n'implique ni renonciation à ses droits ni acquiescement.

La BANQUE se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, en tout ou en partie, la présente modification, sans notification préalable à l'UTILISATEUR.

Les modifications faites par la BANQUE seront publiées sur son site Internet offrant le Service en ligne. A compter de leur publication, ces modifications seront opposables à l'UTILISATEUR.

Article 13 : De la Résiliation

La BANQUE pourra résilier, immédiatement, la présente convention, dans les cas suivants :

- décès de l'UTILISATEUR ;
- utilisation frauduleuse du Service par l'UTILISATEUR ;
- manquement à ses obligations par l'UTILISATEUR, définies par la présente convention ;
- non utilisation du service pendant une période de six mois ;
- perte de la capacité mentale de l'UTILISATEUR ;
- opposition de Justice.

Toute partie pourra mettre fin, à tout moment, à la présente convention, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours francs notifié à l'autre partie, par lettre avec accusé de réception.

Article 14: Des Litiges et Dispositions Générales

Les parties s'engagent à exécuter de bonne foi les clauses du présent contrat. En cas de contestation relative à une transaction bancaire réalisée à partir du Service, l'UTILISATEUR accepte, d'ores et déjà, de contacter un représentant de la BANQUE afin de résoudre à l'amiable la contestation. A cette fin, l'UTILISATEUR s'oblige à coopérer avec la BANQUE en lui fournissant toute information, document, donnée pouvant faire avancer l'investigation qui sera faite par les services ad hoc de la BANQUE.

En cas d'échec par voie amiable, la contestation sera donc soumise à la juridiction compétente des tribunaux haïtiens.

Les parties élisent domicile à Port-au-Prince, ladite élection de domicile étant attributive de juridiction.

Pour tout ce qui n'aura pas fait l'objet d'une clause spéciale, les parties conviennent de se référer aux dispositions légales, en vigueur, de la République d'Haïti régissant la matière.

Il demeure entendu que les clauses et conditions des autres conventions et/ou contrats conclus entre l'UTILISATEUR et la BANQUE demeurent opposables. En cas de contradiction, les dispositions de la présente convention seront appliquées.

Date: _____

Signature du client _____